

Création du « Forum de l'UE des juges pour l'environnement »

Le «EU Forum of Judges for the Environment - Forum de l'UE des juges pour l'environnement » a été créé le 28 février dernier. Ce Forum est une A.S.B.L. internationale de droit belge, mise sur pied à l'initiative de Guy Canivet, Premier Président de la Cour de cassation (France), Amedeo Postiglione, Conseiller à la Cour de cassation (Italie), Lord Justice Robert Carnwath, Royal Courts of Justice (Londres), et Luc Lavrysen, Juge à la Cour d'arbitrage (Bruxelles).

L'association sera officiellement présentée le 26 avril prochain à la Cour de justice de Luxembourg. Grâce au soutien de la Commissaire européenne Margot Wallström et de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, une invitation a pu être lancée à une cinquantaine de juges et d'observateurs en provenance des 15 Etats membres actuels et des 10 nouveaux Etats membres de l'Union européenne. En outre, des juges de la Cour de justice des Communautés européennes, de la Cour européenne des droits de l'homme et de candidats à l'adhésion (Bulgarie, Roumanie, Turquie) ont été conviés à participer à la première assemblée générale.

Présentation

Objectif

Le Forum se propose de promouvoir, dans une perspective de développement durable, l'application du droit national, européen et international de l'environnement. L'association veut en particulier échanger des expériences en matière de formation des magistrats au droit de l'environnement, contribuer à une meilleure connaissance du droit de l'environnement, partager des expériences dans le domaine de la jurisprudence de l'environnement et apporter sa pierre à une meilleure application du droit de l'environnement. A cet effet, elle publiera une lettre d'information et créera une banque de données de la jurisprudence du droit de l'environnement. Elle organisera également un colloque annuel.

Adhésion

Tout juge au sein de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange qui éprouve un intérêt particulier pour le droit de l'environnement, peut devenir membre du Forum. Les juges en provenance de pays qui ont présenté leur candidature d'adhésion à l'Union européenne, peuvent être admis comme observateurs. Les représentants du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE), de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe peuvent assister aux réunions en qualité d'observateurs.

Conseil d'administration et assemblée générale

Le Forum sera administré par un conseil d'administration composé de six juges originaires de différents pays. L'assemblée générale sera constituée d'un membre effectif et d'un membre suppléant de chaque Etat membre. Les membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration seront choisis pour la première fois le 26 avril.

Programme de travail

Le programme de travail pour l'année à venir sera également fixé le 26 avril. L'attention se polarisera avant tout sur la formation et la spécialisation des juges dans le domaine du droit de l'environnement dans les différents Etats de l'Union européenne.

Genèse

Global Judges Symposium on Sustainable Development and the Role of Law

L'action s'inscrit dans le cadre d'une initiative internationale prise par le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE). Du 18 au 20 août 2002, le « Global Judges Symposium on Sustainable Development and the Role of Law » a été organisé sous la présidence de Arthur Chaskalson, Chief Justice of South Africa, à Johannesburg, en vue de préparer la Conférence mondiale sur le développement durable. Des délégations de 62 pays y ont participé. Le résultat majeur fut l'adoption des « Johannesburg Principles on the Role of Law and Sustainable Development ». Dans cette déclaration, les représentants du pouvoir judiciaire souscrivent à la thèse qu'un pouvoir judiciaire indépendant et une bonne administration de la justice sont des conditions essentielles à l'application, au développement et au maintien du droit de l'environnement. Il y a lieu de renforcer ou, selon le cas, d'améliorer la participation publique à la politique de l'environnement, la coopération internationale et les formations en matière de droit de l'environnement.

[Pour de plus amples informations à ce sujet :
<http://www.unep.org/dpdl/symposium/Principles.htm>]

Judges Ad Hoc Planning Meeting for the Development of a Plan of Work as a follow-up to the Global Judges Symposium

Le PNUE a organisé, sous forme de suite au Symposium de Nairobi, les 30 et 31 janvier 2003, un « Judges Ad Hoc Planning Meeting » en vue d'élaborer un plan de travail détaillé pour les 3 à 5 prochaines années, afin de mettre en oeuvre les principes de Johannesburg. Le « Planning Meeting » a été réuni la veille du « Governing Council 2003 » du PNUE. Au cours de cette réunion, un soutien total a été manifesté aux programmes en voie d'élaboration du PNUE pour la construction de capacité en matière de droit de l'environnement pour les juges, le ministère public et d'autres professions juridiques. Le pouvoir judiciaire s'est déclaré disposé à participer à ce programme de travail. Le PNUE est invité à mener une enquête sur la construction de capacité dans les pays en voie de développement et les économies en transition. Il faut faire appel, a-t-on estimé, à toutes les institutions disponibles aux niveaux national, sous-régional et régional, tout en évitant un double emploi. Un « Ad Hoc Advisory Group of Judges », représentatif des différentes régions et des différents systèmes juridiques, a été mis sur pied pour conseiller le PNUE lors du futur développement du programme de travail.

[Pour de plus amples informations à ce sujet :
<http://www.unep.org/dpdl/symposium/Default.htm>]

Colloques régionaux de juges

Dans l'intervalle, des colloques régionaux de juges ont été organisés sur le droit de l'environnement dans plusieurs régions du monde. En Europe occidentale, des colloques ont eu lieu à Londres, le 14 octobre 2002, et à Rome, le 12 mai 2003. Les participants à ce dernier colloque ont soulevé l'idée de mettre en place une structure plus permanente. C'est ainsi que le Forum est né.

[Pour de plus amples informations à ce sujet : <http://www.iucn.org/themes/law/dev09.html>]